

COMPTE RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUILLET 2012

PRESENTS

MEMBRES EN EXERCICE

M. VAN DER HOEVEN Serge, Maire - Conseiller Général,

Mme LEQUIEN Arlette, M. AGAH Franck, M. MIXTE Alain, Mme SOLINI Corinne, Mme NAUMANN Josette, Mme TROTIN Thérèse, Mme CLIQUET Annie-France, Mme TRELCHAT-CHOUAN Valérie, M. LATAWIEC Michel

– **ADJOINTS.**

M. DUVIVIER Alain, Mme MIXTE Thérèse, M. BECK Patrick, Mme VERRIEZ Danièle, Mme LEMOINE Marie-France, Mme GROMADA Sylvie, Mme PASCUZZO Daïkha, M. BOUHEZILA Halel, M. SCARAMUZZINO Pierre, Mme CANIVET Isabelle, Melle DEHOVE Charlotte, M. KACZMAREK Joseph, Mme MANTI Annie, M. MONNIER Bruno, Mme LEFEVRE Lydie, M. FIRRERA Mariano,

- **CONSEILLERS MUNICIPAUX.**

CONVOCATION EN DATE DU 29 JUIN 2012



PRESIDENCE DE : Mr VAN DER HOEVEN Serge

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme CLIQUET Annie-France

Nombre de conseillers en exercice : **33**

Nombre de conseillers présents ou représentés : **33**

Membres absents / excusés / représentés :

M. BEUDIN Michel (procuration à M. VAN DER HOEVEN Serge)

M. OLIVIER Yannick (procuration à Mme PASCUZZO Daïkha)

Mme DEBUYS Isabelle (procuration à Mme GROMADA Sylvie)

M. CZAPSKI Gérard (procuration à M. BECK Patrick)

Mme PIQUE Ludivine (procuration à M. MONNIER Bruno)

M. WIBAUT Dominique (procuration à Mme LEFEVRE Lydie)

Mme BRAUCHLI Marie-Paule (procuration à M. FIRRERA Mariano)

Monsieur le Maire félicite en premier lieu Monsieur et Madame MIXTE pour la naissance de leur petite fille.

Il informe l'assemblée d'un courrier de Monsieur Hael BOUHEZILA faisant part de sa décision de siéger au sein du Conseil Municipal en tant que conseiller non inscrit au sein d'un groupe politique.

Différentes élections nationales se sont déroulées, présidentielles et législatives, quelques inquiétudes demeurent cependant notamment consécutivement aux rapports de l'INSEE publié le 04 juillet 2012 et de la Cour des Comptes publié le 03 juillet ; l'étude de l'INSEE montre que la progression du niveau de vie des français connaît un nouveau coup d'arrêt, le taux de pauvreté augmentant, 8,2 millions de français vivent avec moins de 950 € par mois, les sans-emplois représentant 10% de cette population. Plus la crise dure et plus la pauvreté s'installe, la « fin du mois » arrivant de plus en plus tôt pour les familles en difficulté.

Selon l'INSEE, le chômage n'est plus un accident de la vie mais se prolonge et s'éternise, les femmes étant plus particulièrement touchées par la pauvreté.

Une nouvelle catégorie de français pauvres apparaît, les retraités, vivant de petites retraites qui ne cessent de s'étioler au fil de non revalorisation.

L'INSEE fait par ailleurs émerger un élément de stabilisation de croissance décisif pour les classes intermédiaires, à savoir la remise en cause du C.D.I. par le patronat et la Commission Européenne, considéré comme générant trop de rigidité et de distorsion par rapport aux populations les plus défavorisées.

Si un tel projet voit le jour, de nombreux français perdraient le dernier élément stabilisateur de leur revenu et basculeraient dans la pauvreté.

Le rapport de la Cour des Comptes propose une modulation de l'évolution des concours financiers de l'Etat en fonction des catégories des collectivités, il s'agirait donc de tenir compte des contraintes très élevées qui pèsent sur les Départements, des contraintes élevées qui pèsent sur les Régions et des contraintes faibles qui pèsent sur les communes et les intercommunalités ; le bloc communal, déjà dans le collimateur des hauts fonctionnaires de Bercy, ces derniers estimant les investissements trop dynamiques, la Cour des Comptes préconise le gel des dotations d'Etat jusqu'en 2017. Si le gouvernement suit cette recommandation, un effet de ciseaux se fera inmanquablement ressentir pour les communes au niveau financier. Ce constat est inquiétant pour l'avenir des populations, la situation sociale semblant s'aggraver durablement et les équilibres financiers de la collectivité risquant de devenir impossible à tenir au cours des années à venir.

Concernant la Ville de Vieux-Condé depuis le dernier Conseil Municipal, les élèves de l'école primaire Joliot Curie ont bien pris possession de leur nouvel équipement le 21 mai 2012 après le passage de la commission de sécurité. Après plus d'un an et demi dans des classes modules, les enfants, parents, l'équipe pédagogique et l'ensemble des acteurs de la vie scolaire ont fortement apprécié ce nouveau lieu mis à disposition avant les vacances scolaires.

Un dernier équipement est toujours en construction, il s'agit de la Maison de quartier qui devra ouvrir ses portes fin octobre / début novembre ; la démolition de l'école maternelle va avoir lieu dans les jours qui suivent, l'équipe de désamiantage est à l'œuvre et fin juillet l'espace sera libéré. Après cette démolition l'entreprise Jean Lefebvre pourra terminer ses travaux d'aménagement urbain sous maîtrise d'ouvrage de la C.A.V.M..

Quant à l'aménagement des rues de Normandie et d'Anjou et leurs abords immédiats, le dossier de consultation d'entreprises sera lancé durant les prochaines vacances avec remise des offres pour le dernier semestre 2012.

Cette procédure ANRU est très intéressante pour la collectivité, sans elle la Ville aurait été dans l'incapacité financière de réaliser une salle de sport, un boulodrome, une école primaire, une école maternelle, une PMI, une halte garderie, une maison de quartier et un retraitement de la rue de Normandie pour un coût total fixé à 11 millions d'euros toutes subventions confondues. Néanmoins, il s'agit de procédures très longues, très lourdes et qui peuvent être financièrement douloureuses en termes de trésorerie pour les collectivités.

Procédure longue car le dossier ANRU a commencé à être traité en 2002 et sera achevé en 2013 soit 11 années plus tard, lourde en ce qui concerne les investissements des Services Techniques et Comptable de la Ville, sans oublier les bouleversements engendrés au niveau du quartier et de la population, difficile à gérer en terme de trésorerie car d'une part, pour obtenir le solde des subventions versées par les différents partenaires il faut que les travaux soient entièrement réalisés sans réserve et que les avenants à la convention ANRU soient validés par l'Etat, il faut donc que la Ville avance des fonds conséquents afin de payer les entreprises et solder les opérations et déposer enfin les demandes de fin de subvention auprès des différents partenaires. D'autre part, la Ville paie des entreprises TVA incluse, celle-ci lui revenant l'année suivante N+1 dans le cadre du FCTVA non plus à hauteur de 20% mais de 15%. 5 points de perdus au passage soit 550 000 €

Monsieur le Maire tient à remercier les services administratifs, techniques et comptables pour la gestion de ce dossier en coordination étroite avec l'équipe municipale.

Le Département a lancé la construction début juillet des 4 logements de fonction aux normes HQE liés au Collège Jean Jaurès, rue du 8 mai, les travaux concernant la résidence S.A. HLM du Nord ont enfin repris, du moins en ce qui concerne les voiries et les aménagements extérieurs, la livraison des appartements devrait avoir lieu fin septembre / début octobre. Pour mémoire, les familles devaient bénéficier de ces logements déjà fin avril.

Concernant l'enclave sur l'ancien terrain de football de la Solitude, les entreprises ont été retenues, les marchés attribués et les 11 logements sous maîtrise d'ouvrage du Groupe Hainaut Immobilier vont enfin voir le jour.

Pour ce qui est de l'assiette du lycée, la construction de 39 logements, 24 en collectif et 15 en individuel, le dossier s'affine et le permis de construire devrait être déposé par le G.H.I. dès la rentrée de septembre.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le carnaval, la fête de nuit et son feu d'artifice se dérouleront le 08 juillet avec un rendez-vous à 14h45 à la Solitude Ermitage pour le départ du carnaval, le voyage des anciens à Aubigny-au-Bac aura lieu quant à lui le 12 juillet.

Il fait part à l'assemblée du décès du père de Madame Ludivine PIQUE conseillère Municipale.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'ajouter le point supplémentaire suivant à l'ordre du jour :

- Convention Ville / C.A.V.M. – pose de conteneurs enterrés pour la collecte des déchets résiduels et recyclables

⇒ Unanimité

1/ Adoption du compte rendu de la réunion de conseil municipal du 20/04/2012

⇒ Unanimité

2/ Comptabilité / Finances

2.1 Garantie des prêts réaménagés – S.A. du Hainaut

Monsieur le Maire explique que la S.A. du Hainaut a réaménagé un certain nombre de prêts, il s'agit de les garantir ainsi que le Conseil Municipal l'a toujours fait. Sachant qu'il s'agit d'emprunts antérieurs à l'adhésion de la Ville à la C.A.V.M. celle-ci garantissant les emprunts désormais.

⇒ Unanimité

2.2 Admission en non valeur

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit de familles ne pouvant régler le solde des repas de cantine pour les années 2010 & 2011 ce pour un coût total de 647,30 € Chacun de ces cas sera examiné avec les services du C.C.A.S. et les services comptables de la Ville.

Monsieur FIRRERA Mariano souhaite savoir si les enfants ont malgré cette situation accès à la cantine pour l'année 2012.

Monsieur le Maire lui répond que jusqu'à présent aucun enfant n'a été exclu de la cantine.

Monsieur MIXTE Alain précise que les familles en difficulté sont dirigées vers l'UTPAS, les enfants restent quoiqu'il en soit accueillis au restaurant scolaire.

⇒ Unanimité

2.3 Renouvellement du contrat CDC FAST - Dématérialisation

⇒ Unanimité

2.4 Renouvellement du Pack Assistance informatique – Société AKAO

⇒ Unanimité

2.5 Contrat de maintenance lave-vaisselle

⇒ Unanimité

2.6 Renouvellement de l'adhésion au Club des communes Bassin Minier UNESCO

Monsieur le Maire rappelle que cette adhésion est récurrente et revêt une importance particulière cette année, le Bassin Minier ayant été reconnu auprès de l'UNESCO. Une évaluation aura lieu dans 6 ans, il faudra donc démontrer la force de ce nouveau label d'ici là.

⇒ Unanimité

2.7 Rapport d'activité D.S.U.

Monsieur le Maire rappelle que la Ville a bénéficié d'une Dotation de Solidarité Urbaine d'un montant de 1 138 072 € pour l'année 2011, la Sous-préfecture souhaite que la commune justifie l'utilisation de cette somme autour des axes de développement social, solidarité, accès à la culture, rénovation urbaine, cohésion sociale, jeunesse, enfance, petite enfance, éducation, culture, action associative et le sport. Monsieur le Maire invite les membres du Conseil à se reporter au document de travail retraçant les diverses actions mises en place dans le cadre de la D.S.U. fourni avec le dossier de conseil.

Monsieur MIXTE Alain estime que le rapport transmis est très riche et apporte un éclairage sur les dépenses de la Ville, notamment sur le coût de fonctionnement de l'école de musique et de la bibliothèque, fleurons de la Ville de Vieux-Condé. On peut remarquer par exemple que coût de la masse salariale pèse très lourd sur le budget de l'école de musique et empêche la mise en place de nouveaux projets.

Monsieur le Maire précise qu'il est difficile d'agir sur les recettes de l'école de musique, la majorité ayant souhaité que la gratuité des cours pour les Vieux-Condéens soit appliquée pour la durée du mandat ; peut être qu'une action sur les tarifs pratiqués à destination des non Vieux-Condéens serait éventuellement envisageable.

Monsieur AGAH Franck précise que la Ville participe financièrement aux actions mises en œuvre dans le cadre de la D.S.U..

2.8 Portage foncier zone des amoureux – E.P.F. / Frais complémentaires

Monsieur FIRRERA Mariano demande si la Ville est propriétaire de ces terrains.

Monsieur le Maire lui répond que c'est bien le cas, la Ville est d'ores et déjà propriétaire de ces biens, mais les frais annexes n'avaient pas été calculés et pris en compte, d'où l'objet de cette délibération.

⇒ Unanimité

2.9 Demande de participation financière séjour au Tholy – SEGPA du collège Jean Jaurès

Monsieur MIXTE Alain rappelle que la SEGPA est une section du collège qui accueille des enfants en difficulté scolaire, le Directeur a souhaité emmener ces derniers au Tholy dans les Vosges et sollicite une participation de la Ville fixée à 45 € par enfant Vieux-Condéen participant au séjour. Trois Vieux-Condéens sont concernés.

⇒ Unanimité

2.10 Demande de subvention pour la construction/réhabilitation de 5 équipements dans le cadre de l'ANRU – Modifications

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la nouvelle école maternelle et de la restructuration de la halte garderie, il a été décidé que la PMI serait indépendante de la halte garderie qui récupère donc l'intégralité de l'espace, la PMI occupant une partie du bâtiment dédié à l'école maternelle de la Solitude. Il est possible pour la Ville de solliciter une subvention auprès du Département dans le cadre de l'investissement que la Ville a effectué sur ce centre de PMI et ce à hauteur de 73 898,75 €, l'objet de cette délibération est d'autoriser le Maire à solliciter cette subvention auprès du Département.

⇒ Unanimité

2.11 Demande de subvention « réserve parlementaire »

Monsieur le Maire explique que dans le cadre d'un projet destiné à l'école primaire Joliot Curie relatif à l'acquisition de matériel informatique et notamment d'ordinateurs portables ; la sollicitation des réserves parlementaires de différents sénateurs est envisageable afin d'obtenir des subventions.

⇒ Unanimité

3/ S.T. / Urbanisme

3.1 Modification du Plan Local d'Urbanisme

Monsieur le Maire explique que quelques réserves ont été émises sur le PLU notamment concernant l'implantation des puits de mine sur l'ensemble du territoire et une zone inondable qui n'avait pas été portée à la connaissance des services de la Ville et du Bureau d'études. Le PLU doit donc être modifié de manière à intégrer les éléments susmentionnés, différents points seront ajoutés, notamment l'évolution de la réglementation et de la réforme sur la taxe d'aménagement, le classement en cité remarquable de la cité Solitude et en cité exceptionnelle de la cité Taffin dans le cadre du Bassin Minier UNESCO, l'évolution de certains projets relatifs à la zone Le Brasseur en particulier le tramway, la création d'un parking en zone NATURA 2000 sur l'assiette Debauche et des ajustements sur la formulation de certains articles réclamés par les Services de l'Etat ; sachant que ces documents sont forcément « évolutifs ».

⇒ Unanimité

3.2 Contrat de vérification des installations de protection contre la foudre – église

Monsieur MONNIER Bruno demande si l'église de la Solitude est équipée d'un système analogue.

Monsieur le Maire lui répond qu'il n'y a pas de contrat de vérification des installations de protection contre la foudre pour cette église bien qu'elle soit dotée d'un équipement. Une étude sanitaire a été lancée en liaison étroite avec les ADF, 2 millions d'euros sont aujourd'hui nécessaires afin de pouvoir rouvrir le bâtiment au public, la recherche des différents financements possibles est en cours mais ce projet devra sans doute se faire en plusieurs tranches.

⇒ Unanimité

3.3 Appropriation d'un bien sans maître

Monsieur le Maire explique qu'il existe sur le territoire de la Ville un bien réputé sans maître c'est-à-dire qui n'appartient plus à personne, l'Etat propose de remettre ce bien dans le domaine communal ; ce bien est situé rue Oscar Loriau. Cette délibération a pour objet d'accepter l'entrée de ce bien dans le domaine communal préalablement à la mise en œuvre d'une procédure de vente.

⇒ Unanimité

3.4 Remise en navigation du canal Condé-Pommeroeul – Avis du Conseil Municipal après enquête publique

Monsieur le Maire rappelle le caractère primordial de cette remise en navigation laquelle permettra à terme la mise en place au niveau du Pays de Condé d'une plateforme multimodale de proximité. Cette enquête publique avait pour objet la remise en navigation et le recalibrage du canal ainsi que le dépôt des boues.

⇒ Unanimité

4/ Gestion des Ressources Humaines

4.1 Recrutement au Service Education Jeunesse pour l'année scolaire 2012-2013

Monsieur MIXTE Alain explique qu'il s'agit de préparer la prochaine rentrée. Il convient de saluer la bonne gestion de ces emplois du temps morcelés par le service du personnel.

⇒ Unanimité

4.2 Assistance à Maîtrise d'œuvre – restaurant scolaire

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit de relancer une consultation en ce qui concerne le marché restauration scolaire et de bénéficier dans ce cadre d'une assistance à maîtrise d'ouvrage en s'adjoignant les services d'une diététicienne dont la mission consistera à vérifier les réponses à la consultation d'entreprises à venir.

⇒ Unanimité

4.3 Modification de la filière culturelle

⇒ Unanimité

4.4 Mise à disposition d'un agent pour le R.A.M. intercommunal

Madame MIXTE Thérèse rappelle à l'assemblée le départ de Madame Karine LACOUR pour la Ville de Marly, Madame Nathalie BELLANGER la remplace à ce poste et commencera le R.A.M. début septembre sur les communes de Fresnes sur Escaut, Vieux-Condé et Condé sur Escaut.

⇒ Unanimité

5/ Education Jeunesse

5.1 Convention avec l'association Puits Sophie – Ateliers découvertes

Monsieur MIXTE Alain explique que ce point et le suivant concernent l'accueil de loisirs des enfants de 3 à 5 ans pendant les vacances, l'association Puits Sophie propose une action découverte de la faune et de la flore pour un coût fixé à 960 €

⇒ Unanimité

Mme PASCUZZO Daïkha ne participe pas au vote

5.2 Convention avec le Dojo Club – séances de baby gym

Monsieur MIXTE Alain précise que le dojo Club Vieux-Condéen propose des séances de baby gym à destination du public visé au point précédent, pour un coût fixé à 512 €

⇒ Unanimité

6/ Fêtes & Cérémonies

6.1 Organisation du carnaval 2012 –réservation de troupes

Madame NAUMANN Josette explique les quelques modifications à effectuer sur le projet de délibération transmis à l'assemblée. Elle propose d'ajouter les troupes de la société Les spectacles du monde choisies par la commission des fêtes dont les contrats sont parvenus récemment en Mairie et ce pour un coût global fixé à 24 280 € La location de toilettes sèches auprès de l'entreprise « Le jardin de Victor » est aussi à prendre en compte pour un coût de 240 €

⇒ Unanimité

6.2 Organisation du carnaval 2012 – Associations locales

Madame NAUMANN Josette précise que le montant indiqué pour la subvention versée aux associations n'est pas exact, seules les sommes inscrites à côté des noms des associations sont à prendre à compte.

⇒ Unanimité

6.3 Animation du repas des aînés 2012

Madame NAUMANN Josette explique que l'animation du repas des aînés sera assurée par un orchestre de la société JS Evénements pour un coût est fixé à 2 388 €TTC.

⇒ Unanimité

6.4 Spectacle voyage des aînés 2012

Madame NAUMANN Josette explique que le spectacle choisi rend hommage à C. Jérôme sous la forme d'une petite comédie musicale d'une durée de 45 min intitulée « Kiss me » ce pour la somme de 3 049,50 €. Elle rappelle aux membres de l'assemblée de l'informer à la fin de cette réunion de leur présence ou non lors de ce voyage des aînés 2012.

⇒ Unanimité

7/ Secrétariat Général

7.1 Délibérations conte les coupures d'électricité et les expulsions

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que pour certaines familles la situation est de plus en plus difficile, ces délibérations ont pour objectif d'autoriser le Maire et les services de la Ville suite à des rencontres avec des familles et les services du C.C.A.S. compte tenu des degrés de difficulté financière qu'elles rencontrent, à faire en sorte que les coupures d'électricité, d'eau ou des mesures d'expulsion n'interviennent pas et transforment une situation délicate en drame intime quasi-insurmontable. Le devoir de solidarité auprès des Vieux-Condéens doit être une réalité concrète.

Monsieur MIXTE Alain se félicite que le gouvernement ait décidé d'augmenter le gaz de manière minoré, que l'éventualité d'un forfait énergie ait été évoquée et qu'un décret plafonnant l'augmentation des loyers soit en préparation ; ces nouvelles semblent aller dans le bon sens.

Monsieur le Maire estime que les tarifs de l'eau et de l'énergie devraient être minorés en ce qui concerne les besoins vitaux ; le blocage des loyers va dans le même sens, Vieux-Condé est concerné par ce décret.

Monsieur FIRRERA Mariano demande que soient dissociés les points anti coupures d'électricité et anti expulsions.

-coupures d'électricité

⇒ Unanimité

-expulsions

Monsieur FIRRERA Mariano comprend que certaines personnes en difficulté doivent être aidées cependant les propriétaires et les locataires se mettent d'accord sur la chose et le prix, la Ville ne peut aller contre la loi, si une expulsion devait intervenir après une longue procédure, un adjoint trouverait-il un logement à la personne expulsée ou la Ville mettrait-elle en place un service afin de trouver un logement à celle-ci ?

Monsieur le Maire lui répond que tous les partenaires doivent être associés, le but n'est pas de mettre en difficulté les propriétaires mais de reloger les personnes expulsées, laisser une famille dans la rue n'est évidemment pas acceptable. Il semble évident qu'en cas d'expulsion le relogement devra s'effectuer auprès d'un bailleur social.

Monsieur MONNIER Bruno estime que la plus grosse charge pour les familles reste le loyer, il serait judicieux que le Maire soit averti par les propriétaires assez tôt de sorte à ce que les services sociaux puissent réagir rapidement et en amont.

Monsieur le Maire lui répond que c'est le cas avec les bailleurs sociaux, l'information arrive rapidement et la situation peut être gérée au mieux, c'est parfois plus compliqué avec des propriétaires privés et notamment les marchands de sommeil dont la cible privilégiée demeure la famille monoparentale, généralement une femme seule bénéficiant de l'allocation parent isolé vivant avec 2 ou 3 enfants dans un logement non conforme et indécent pour un loyer exorbitant.

Monsieur FIRRERA Mariano répond à Monsieur MONNIER qu'un propriétaire privé auquel le loyer n'a pas été versé durant 2 mois doit alerter la CAF, en ce cas, un locataire n'ayant pas payé son loyer pendant 2 mois verra son allocation logement suspendu le 3^{ème} mois ce qui précipitera inmanquablement son éventuelle expulsion, c'est pourquoi en général les propriétaires privés essaient de trouver un arrangement avec leurs locataires.

Madame CANIVET Isabelle précise que le 3^{ème} mois, le locataire ne perçoit plus l'aide au logement mais celle-ci est directement versée au propriétaire, le locataire demeure toujours avec uniquement sa part à charge. Le propriétaire perçoit cette allocation notamment si un plan d'apurement de la dette a été conclu avec le locataire.

Monsieur FIRRERA Mariano lui répond qu'un agent immobilier conseillera toujours au propriétaire de ne pas toucher l'allocation logement afin de pouvoir expulser plus aisément les mauvais payeurs.

⇒ Unanimité

7.2 Formation archivistes – C.D.G. 59

⇒ Unanimité

7.3 Tarif bibliothèque municipale

Madame SOLINI Corinne rappelle à l'assemblée que dans le cadre du désherbage, la bibliothèque peut mettre en vente des ouvrages usagés lors de foires aux livres, le tarif de ces livres étant fixé par le Conseil Municipal. Dans le cadre d'une résidence d'auteur, un livre a été réalisé, afin que la Bibliothèque puisse mettre en vente des exemplaires de cet ouvrage, il convient que l'assemblée fixe son prix de vente.

⇒ Unanimité

7.4 Approbation des rapports annuels S.I.A.R.C. / S.I.D.E.R.C.

Monsieur DUVIVIER Alain présente le rapport d'activité du délégataire « Eau et Force » pour l'exercice 2011 (S.I.D.E.R.C.)

- Communes du syndicat:
 - ❖ Vieux-Condé, Condé, Fresnes, Escoutpont et Hergnies.
- Compétences du syndicat:
 - ❖ La Production, l'Adduction et la Distribution d'eau potable aux 14 853 (+0.65%) clients sur le territoire du syndicat, pour une consommation totale facturée de 1 172 924 m³ (+0.39%)
- Unité de Production :
 - ❖ La production globale a baissée de 5%. Compte tenu du maintien des consommations, c'est le rendement qui s'améliore (79.3%).
 - ❖ Usine de Fresnes à une capacité de production de 4800 m³/j répartis sur deux forages F2 et F3. Le pompage du forage F3 sert de barrage hydraulique à la pollution au Chlorure de Vinyle et ainsi préserve l'intégralité de la nappe commune au SIDERC et au SIRVAEP.
 - ❖ L'apport extérieur d'eau potable provient de l'usine de production de Vicq (SIRVAEP).

- Les réservoirs :
 - ❖ Compte tenu d'une consommation moyenne de 3200 m³, les réserves en eau du SIDERC (2300 m³) sont juste suffisantes et représentent ½ journée d'autonomie.
 - ❖ Toutes les opérations de nettoyage des réservoirs ont été effectuées en 2011.
- Rendement du Réseau :
 - ❖ Le rendement réseau passe de 73.3% en 2010 à 79.3% (+6%) en 2011 sur les 230 KM de conduite.
 - ❖ L'indice linéaire de perte reste très bon à 3,8m³ / km / an, traduction du travail de recherche et réparation de fuites.
- Conformité des Analyses
 - ❖ Bactériologique 100%
 - ❖ Physico Chimique 100%
- Remplacement des Branchements « Plomb »
 - ❖ 387 branchements remplacés en 2011 (800 branchements à remplacer d'ici fin 2013)
- Investissements
 - ❖ 1 511 466 €HT ont été investis en Renouvellement et Amélioration du réseau, fortement impacté par le projet du Tramway (ligne 2)

Monsieur DUVIVIER Alain présente le rapport d'activité du délégataire « Eau et Force » pour l'exercice 2011 (S.I.A.R.C.)

- Communes du syndicat:
 - ❖ Vieux-Condé, Condé, Fresnes et Escautpont.
- Compétences du syndicat:
 - ❖ La Collecte, le Transport et l'Épuration des eaux usées Domestiques et Industrielles,
 - ❖ La Collecte et le transport des eaux de pluies,
 - ❖ Le Traitement et la Valorisation des Boues.
- Le réseau :
 - ❖ Il présente une longueur de 268 km répartis en 125 km d'Eaux Usées, 86 km d'Eaux Pluviales et 57 km d'Unitaire. Il comporte en outre 53 postes de relevage dont 45 sont équipés de Télésurveillance Un Bassin de stockage des premières eaux de pluie polluées est construit Rue Zola à Vx-Condé
 - ❖ 11 560 m l de conduite, ont été curés en 868 interventions durant l'année 2011.
- La Station d'Épuration de Fresnes : capacité 40 600 équivalent habitants
 - ❖ Le Taux de conformité est de 100% (idem 2010)
 - ❖ 957 023 m³ ont été collectés auprès des 12 764 usagés assujettis à l'assainissement.
 - ❖ 2661 Tonnes de boues ont été produites, traitées, stockées et valorisées par épandage en 2011

➤ Travaux 2011

- ❖ Travaux rue Henry Durre (249 000€+ 50 000€voiries)
- ❖ Ligne 3 du Tramway Mise en conformité et déplacement des réseaux (total 6.5M€).
- ❖ Nouveaux branchements : 26 pour un coût de 98 785€ (6 sur Vx Condé) entreprise STBM.
- ❖ Mise en conformité des réseaux : 92 interventions pour 252 159€(ent TCL)

Monsieur le Maire remercie Monsieur DUVIVIER pour la clarté de son exposé, il explique que la consommation moyenne d'eau des ménages diminue depuis quelques années consécutivement à un coût croissant incluant la production d'eau ainsi que le traitement des eaux usées. Les travaux du tramway constituent un véritable problème, les syndicats se voyant dans l'obligation de déplacer les réseaux sans que le SITURV y participe financièrement.

Monsieur FIRRERA Mariano s'étonne que subsistent encore des réseaux unitaires, les réseaux séparatifs se développent dans les grandes agglomérations ce qui permet que les eaux de pluie ne soient pas envoyées vers les stations d'épuration et traitées inutilement. Il est d'ailleurs de plus en plus souvent imposé aux lotisseurs de faire en sorte que l'eau retourne à la nappe phréatique.

Monsieur le Maire lui répond que cela est imposé au niveau du S.I.A.R.C. depuis quelques années déjà ; les nouvelles constructions sur le territoire de Vieux-Condé sont dotées d'un réseau séparatif. Refaire des réseaux séparés sur l'ensemble du territoire communal coûterait beaucoup trop cher.

8/ Point supplémentaire

8.1 Convention Ville / C.A.V.M. – pose de conteneurs enterrés pour la collecte des déchets résiduels et recyclables

⇒ Unanimité

9/ Points Divers

Monsieur MONNIER Bruno demande si les envois d'invitation pourraient être effectués par courriel plutôt que par courrier.

Monsieur le Maire lui répond que cela nécessite une délibération du conseil municipal et un accord entre la ville et le conseiller municipal concernant le mode de réception choisi, papier ou numérique ; l'ensemble du dossier de Conseil Municipal pourrait aussi parvenir aux membres de l'assemblée par courriel, encore faudrait-il que les conseillers possèdent un ordinateur portable à amener lors des réunions.

Madame NAUMANN Josette demande aux membres de l'assemblée de lui indiquer s'ils seront présents lors du défilé carnavalesque et du voyage des aînés.

Monsieur FIRRERA Mariano s'interroge quant aux terrains mis en vente par la Ville courant juin.

Monsieur le Maire lui répond qu'un seul lot a été vendu, rue Tabary, les autres n'ont pas trouvé acquéreur, une nouvelle vente sera organisée courant septembre, sachant qu'un autre lot aurait pu être vendu mais le squat récent de l'immeuble a refroidi les ardeurs du possible acheteur. Il précise que l'estimation des services du domaine avait fixé le tarif du bâtiment vendu à 5 000 € alors que ce dernier fut cédé à 31 000 €

Monsieur FIRRERA Mariano rappelle son interrogation émise lors d'un précédent conseil concernant le devenir du chalet bois situé sur la Place Vermeersch. Une indemnité d'assurance a du être versée suite au sinistre, quel usage sera fait de celle-ci ? Le bâtiment sera-t-il reconstruit à l'identique ou un autre projet est-il envisagé ?

Monsieur le Maire lui répond que les assurances ont effectivement versé l'indemnité correspondant au sinistre, le marché de démolition est lancé.

Monsieur MONNIER Bruno rappelle que ce sujet a déjà été étudié, Monsieur le Maire avait alors évoqué la création de logements.

Monsieur le Maire lui répond que la construction de nouveaux logements sur cette parcelle s'avère impossible compte tenu de la présence de puits de mine sur le site.

Monsieur MIXTE Alain se félicite que Vieux-Condé fasse depuis quelque temps l'objet d'articles dans La Voix du Nord, hier un article abordait la rédaction d'ouvrages par des écoliers Vieux-Condéens sur le thème du développement durable et dans le cadre de l'opération « Mine d'art en sentier », les deux ouvrages réalisés en collaboration avec des intervenants extérieurs, auteurs et graphistes, sont d'une très grande richesse, la bibliothèque municipale en proposera quelques exemplaires. Il est toutefois dommage que cet article omette le financement de la Ville de Vieux-Condé dans cette opération.

Pour ce qui est de l'arrivée du tram, certains propriétaires ne sont toujours pas avertis des modalités de leur expulsion, Monsieur AGAH avait précisé que le S.I.T.U.R.V. les avait d'ores et déjà contacté mais il n'en est rien. Les élus siégeant au S.I.T.U.R.V. pourraient-ils faire avancer les choses dans le bon sens ?

Monsieur le Maire rappelle que la première station du tram à Vieux-Condé sera située sur la zone Le Brasseur, une dernière réunion s'est déroulée il y a une dizaine de jours avec Valenciennes Métropole, le S.I.T.U.R.V. et la Ville à ce propos ; la seconde station sera située Place Vermeersch. Les propriétaires seront contactés incessamment sous peu.

Monsieur MIXTE Alain explique qu'une famille demeurant rue Constant Gosset se plaint d'avoir à subir les attaques en justice d'une riveraine bien connue des services de la Ville et des élus, la Ville est aussi partie prenante dans ces affaires, quant est-il actuellement de ces dossiers ?

Monsieur le Maire lui répond que la Ville est en effet en conflit avec Madame MOCYDLARZ auprès du Tribunal Administratif, consécutivement à une Déclaration Préalable de travaux contestée. Madame MOCYDLARZ a gagné et la Ville lui est redevable de la somme de 1 500 € cette décision de justice fera l'objet d'un appel. Parallèlement Madame MOCYDLARZ est en procès avec deux habitants de la rue Gosset lesquels auraient sans doute mieux à faire de leur argent que de rémunérer des avocats.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.